

## **Motion relative à la lutte contre le narcotrafic, la santé publique et la sécurité des Réunionnais**

**Considérant** la progression inquiétante du narcotrafic à La Réunion depuis près d'une décennie, caractérisée par une augmentation massive des saisies de drogues dures (cocaïne, méthamphétamine, cathinones, kétamine, khat), ainsi qu'une diversification des substances circulant sur l'île.

**Considérant** les données publiées par les services de l'État faisant état, pour la seule année 2025, d'une explosion des saisies de produits de synthèse (+716 % pour la méthamphétamine, +1 348 % pour le khat) et d'une intensification du recours aux « mules », au fret express, aux colis postaux et au transport aérien comme marquant la mutation du marché.

**Considérant** la transformation profonde des filières, désormais structurées et organisées, en lien avec les grandes routes internationales de l'héroïne, de la méthamphétamine et de la cocaïne transitant par l'Est africain et l'océan Indien.

**Considérant** le risque croissant que La Réunion devienne un point de passage régional des trafics internationaux, en raison de sa position géostratégique et de l'évolution des pratiques criminelles dans l'ensemble du bassin océan Indien.

**Considérant** l'impact dramatique de ces trafics sur la santé publique, en particulier sur les jeunes exposés à des produits de plus en plus dangereux, fortement addictifs et parfois mortels, ainsi que sur les services médico-sociaux confrontés à des formes nouvelles d'addiction et de détresse psychologique.

**Considérant** les conséquences directes sur la sécurité publique : montée des violences, développement des réseaux de revente, dégradation de la tranquillité des quartiers, pressions sur les familles et augmentation des faits de délinquance liés aux stupéfiants.

**Considérant** le rôle du Département dans la protection de l'enfance, la prévention des conduites addictives, l'accompagnement des familles, et la lutte contre les vulnérabilités sociales, compétences au cœur de la réponse structurelle à cette crise.

**Considérant** la loi n° 2025-532 du 13 juin 2025 dite « loi narcotrafic », dotant les Préfets de nouveaux pouvoirs administratifs de fermeture, d'expulsion et de lutte contre les bandes et trafics, nécessitant cependant une application renforcée, cohérente et adaptée aux spécificités ultramarines.

**Considérant** la nécessité d'une approche globale articulant prévention, santé publique, action sociale, éducation, sécurité, coopération régionale et lutte contre l'économie souterraine.

**Considérant** le besoin de renforcer la coordination institutionnelle après les alertes répétées des communes, des acteurs sociaux et sanitaires, ainsi que des services de l'État eux-mêmes, qui pointent un déficit d'intervention intégrée et une montée en puissance trop lente face à un phénomène qui s'accélère.

### **Les élus du Conseil Départemental de La Réunion réunis en séance plénière, demande solennellement à l'État :**

#### **1. Le renforcement immédiat des moyens humains et matériels pour lutter contre le narcotrafic :**

- L'augmentation des effectifs de Police, Gendarmerie, Douanes et OFAST, avec des unités spécifiquement formées à la criminalité organisée ultramarine.
- L'affectation de magistrats et d'enquêteurs spécialisés en matière de trafic de stupéfiants et de criminalité transnationale.
- La mise en service rapide et permanente d'outils de contrôle renforcés : scanner mobile au Port, renforcements des contrôles maritimes, surveillance accrue des navires de plaisance et lignes entre îles sœurs.
- L'intensification de la coopération régionale avec les États du bassin océan Indien (Seychelles, Maurice, Madagascar, Comores).

#### **2. La création d'une Conférence Territoriale de Sécurité spécialisée "Narcotrafic – Océan Indien" :**

Réunie régulièrement, présidée par le Préfet, intégrant : État (Justice, Police, Gendarmerie, Douanes, Marine Nationale, Santé, Éducation), collectivités (Région, Département, Communes), hôpitaux et acteurs sanitaires, associations de prévention, ADSEA, ARS, et opérateurs sociaux.

Les Objectifs sont d'orienter les priorités opérationnelles ; de coordonner les interventions ; de partager les données ; d'évaluer les résultats ; et de définir une stratégie pérenne.

**3. La mise en place d'un Plan Départemental de Prévention et de Santé Publique Addictions – Jeunesse :**

Co-piloté par l'État et le Département, comprendrait un renforcement massif de la prévention scolaire et communautaire, un accompagnement spécifique des jeunes exposés, notamment dans les dispositifs ASE, l'ouverture, en lien avec le service addictologie du CHU de La Réunion, de centres spécialisés d'accueil, d'écoute et d'addictologie adaptés à l'évolution rapide des substances, une action renforcée sur les familles touchées.

**4. Le développement d'une stratégie social-économique de réduction des facteurs de vulnérabilité** de lutte contre la déscolarisation et le décrochage, de soutien aux familles monoparentales et en précarité, de renforcement des actions d'insertion, de programmes sportifs, culturels et citoyens pour les adolescents en zone sensible.

**5. La mise en œuvre d'un plan de sécurisation des quartiers et espaces publics**, par la cartographie des points de deal, les interventions conjointes Police/Gendarmerie/Police municipale, les fermetures administratives systématiques des commerces impliqués, et la prévention de la violence chez les jeunes.



R

S

mf

H

W

COOK

W

S

W

AB

W

W

W

W

W

W

W

W

W

W

W

W

W

W

W

W

W

W

W